



ACTUALITÉ

Gaza, dix jours après l'arrêt des bombardements

MONDES UNIVERSITAIRES

Nouveau décret financier pour les établissements d'ESR

INTERNATIONAL

Université d'été d'ATTAC : la recherche publique en débat

ENTRETIEN

Vincent Duclert

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 627 SEPTEMBRE 2014

e s n e s u p

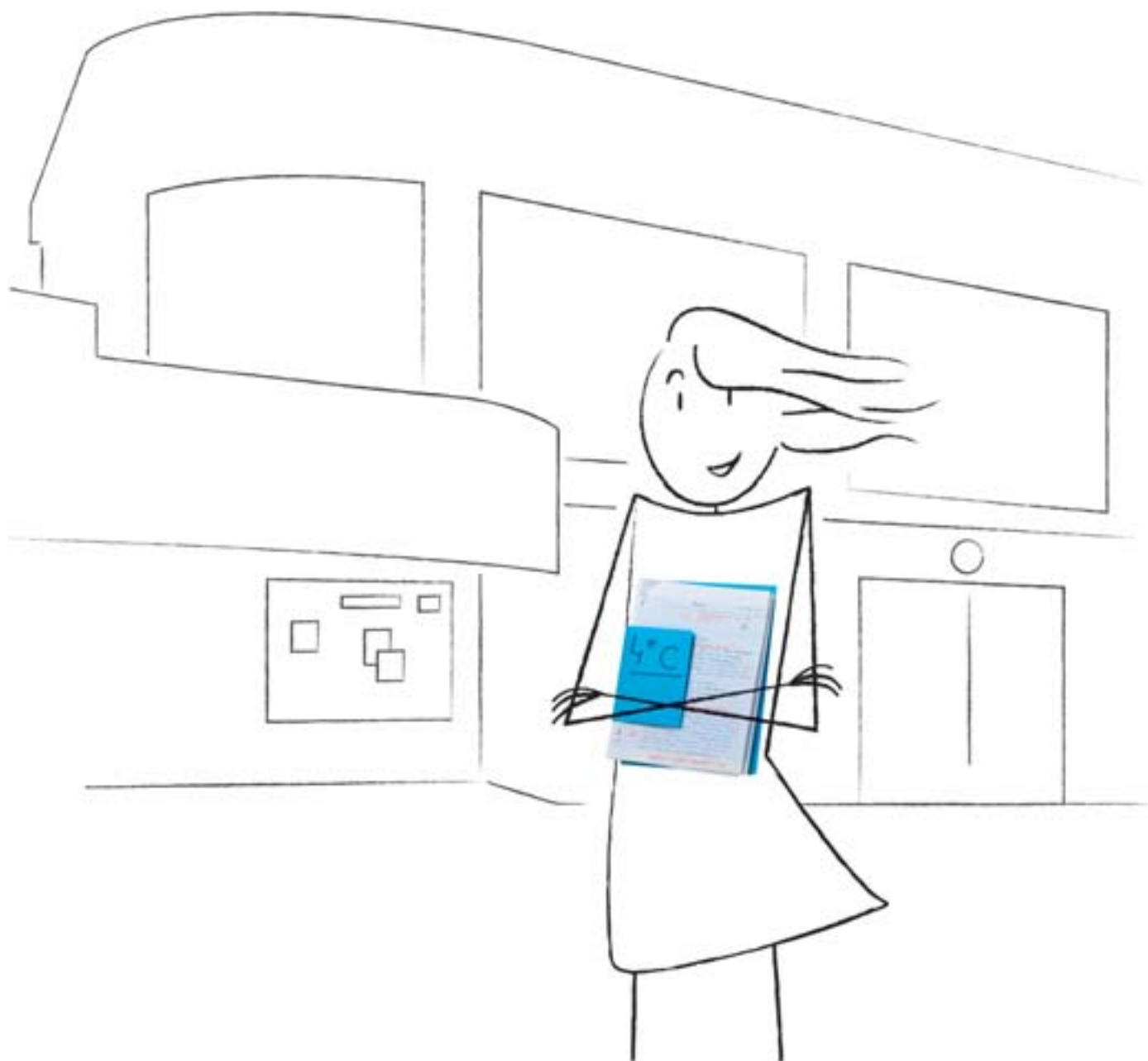


DOSSIER

Les missions de l'Université

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore - Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



ASSUREUR MILITANT.

* Offre valable jusqu'au 30 juin 2015, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux masters 2 stagiaires, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2015, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. ** Appel gratuit depuis un poste fixe.

Un changement profond de politique s'impose

La situation du pays appelle des mesures d'urgence. Face aux 50 milliards de réduction des dépenses publiques, à la dégradation du pouvoir d'achat et de la protection sociale, à l'augmentation du chômage, plongeant le pays dans la récession, les citoyens doivent se faire entendre avec force pour imposer des orientations rompant avec cette politique destructrice.

La situation des universités se dégrade encore : ici, la rentrée est retardée, faute de pouvoir accueillir un afflux inattendu d'étudiants, là les volumes horaires sont réduits de 20 % ; ailleurs des activités en ligne remplacent des enseignements présents pour augmenter les capacités d'accueil.

Les premières indications budgétaires sont alarmantes : après l'annulation de 400 millions du budget 2014 de l'ESR, l'augmentation annoncée de 0,2 % pour le budget 2015 marque une nouvelle diminution par rapport aux besoins réels et les universités préparent de nouvelles mesures d'austérité tel le rabotage de l'offre de formation ou la mise de dizaines de postes d'enseignants-chercheurs « en recrutement différé » (sic).

Les regroupements s'accompagnent de votes massivement négatifs des Comités Techniques et des avis systématiquement défavorables du CNESER. Le non-respect, évident, du calendrier imposé par la loi doit désormais se concrétiser par l'annonce ministérielle d'un moratoire permettant une révision de la loi et un vaste débat sur l'aménagement du territoire et les coopérations au sein de l'ESR.

Le décret statutaire des enseignants-chercheurs, en date du 4 septembre 2014 ne comporte aucune mesure d'amélioration effective des carrières et des droits des personnels.

La vigilance s'impose pour contrer ses dispositions les plus néfastes : modulation de services et évaluation systématique et non confidentielle, dite « suivi de carrière », inexistence du droit à la recherche.

La situation des futurs enseignants souffre de la confusion qui règne dans les ESPE et les rectorats : 160 stagiaires, lauréats d'un concours sont autoritairement affectés dans une académie autre que celle de leur master ; des étudiants déjà titulaires d'un master se voient proposer des enseignements déjà suivis comme formation complémentaire du stage...

Dans l'ESR comme dans toutes les sphères de la vie sociale, la construction, avec le plus grand nombre, de propositions alternatives est indispensable pour se faire entendre du gouvernement et des parlementaires. Le SNE-SUP-FSU y prendra toute sa place et dans cette optique, il soutient activement les mobilisations déjà prévues (30 septembre, sur les retraites ; 16 octobre, sur les salaires, les emplois et la protection sociale ; les cortèges « Sciences en Marche », arrivant à Paris le 17 octobre).



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosécétaires généraux

ACTUALITÉ 5

- Gasa : dix jours après les bombardements
- Y a-t-il une politique culturelle dans notre pays ?
- Loi de finances rectificative 2014 : qu'il est beau mon budget !

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 16

- Affectation dans le supérieur et détachement en tant qu'ATER d'enseignants du secondaire : nouveaux blocages injustifiés !
- Élargir l'équivalence TP=TD : une mesure de justice qui ne doit plus attendre
- Publication du décret sur le statut des enseignants-chercheurs : Fioraso dans les pas de Péresse

DOSSIER 9

Les missions de l'Université

Pour le philosophe Jürgen Habermas « le joli mot de "gouvernance" n'est qu'un euphémisme pour désigner une forme dure de domination politique ». En soulevant la question des missions de l'Université, celle, lancinante, des moyens des établissements de l'enseignement supérieur se révèle dépendante du sens donné à leurs fonctions. Il s'agit donc d'un enjeu revendicatif primordial. Une exigence de réappropriation des missions académiques se dégage des contributions réunies contre des choix politiques qui imposent une vision « néomanagériale » ou « néolibérale » et qui ont radicalement décomposé ce sens en injonctions contradictoires. Christophe Charle alerte sur le risque inhérent aux « grosses structures » conçues pour entrer dans la concurrence mondiale, de ne pas pouvoir assumer les « logiques académiques traditionnelles ».



© Bélian Jackson / Fotolia.fr

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Rapport Pisani-Ferry : « Quelle France dans dix ans ? »
- Nouveau décret financier pour les établissements d'ESR : quelles implications ?

INTERNATIONAL 20

- Université d'été d'ATTAC : la recherche publique en débat
- U-Multirank des universités : un très mauvais outil de communication

ENTRETIEN 21

- Vincent Duclert

CULTURE 22

- Lire Jaurès aujourd'hui

ÉPHÉMÉRIDE

25 SEPTEMBRE :

Réunion des responsables de sections

25 ET 26 SEPTEMBRE :

Assemblée générale de l'Altersommet à Bruxelles

30 SEPTEMBRE :

Journée d'action Retraités

8 OCTOBRE-9 OCTOBRE :

Stage national FSU, questions budgétaires universitaires

14 OCTOBRE :

Assemblée plénière du CSFPE

15 OCTOBRE :

Réunion des élus SNESUP au CNU

16 OCTOBRE :

- **Journée d'action** interprofessionnelle
- **Commission administrative**

17 OCTOBRE :

- **CSE**
- Arrivée du cortège « **Sciences en marche** »

23 OCTOBRE :

- **Clôture des inscriptions sur Antares** : campagne qualifications 2015
- **Dépôt des listes des organisations syndicales** pour les élections professionnelles au CTMESR et au CTU

Merci Alain !

Si ce mensuel est une aventure collective qui va bien au-delà du seul comité de rédaction, il a été façonné pendant plusieurs années par Alain Policar qui depuis le mois d'août a fait valoir ses droits à un juste repos, que nous savons studieux. Par ces quelques mots, nous voulions le remercier pour son implication, sa disponibilité et sa profonde gentillesse. Chacune et chacun de nous ont pu souvent bénéficier de ses conseils et de ses remarques bienveillantes sur nos textes, toutes destinées à les améliorer. Les innombrables relectures, articles, entretiens, coordinations de dossier témoignent de son implication totale dans ce mensuel qui lui doit beaucoup. Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite, mais qu'il ne parte pas trop loin, car nous saurons faire appel à son expérience, sachant pouvoir compter sur son amitié. ●

CNESER

Le SNESUP interpelle la ministre

Profitant de la présence de la ministre au CNESER le 15 septembre 2014, les élus SNESUP-FSU ont fait une déclaration dénonçant la politique actuelle. Ils ont ainsi critiqué la politique d'austérité dont un des effets est l'essor catastrophique de la précarité dans l'ESR et les difficultés budgétaires des universités. Relayant l'opposition forte des collègues aux regroupements d'universités (COMUE) imposés par le ministère, nos représentants ont demandé un moratoire et une refonte globale de la loi. Ils ont interpellé la ministre sur les difficultés majeures auxquelles sont confrontés les étudiants engagés dans le cursus des masters MEEF. Enfin, ils ont souligné à quel point le ministère s'asseyait sur les demandes légitimes des collègues dans le récent décret statutaire des enseignants-chercheurs. Dans l'ESR, comme ailleurs, le gouvernement apparaît donc sourd aux souffrances et aux difficultés que le SNESUP relaye.

A notamment été déclaré :

« Les cadeaux faits aux entreprises et aux actionnaires (crédit impôt compétitivité emploi, pacte de responsabilité) ne créent pas d'emplois ; malgré plus de 6 milliards de crédit impôt recherche, l'emploi dans la recherche industrielle baisse en 2013 pour la première fois ! Cette baisse se fait en particulier au détriment des docteurs, dont l'embauche n'est même pas un critère d'attribution du CIR. »

« Les suppressions et les gels de postes affectent les universités comme les organismes ; la précarité atteint un niveau inimaginable : dans les universités, on compte 22 000 personnels administratifs, de bibliothèque, ingénieurs et techniciens en CDD et près de 100 000 vacataires d'enseignement, des milliers de post doc et d'administratifs, ingénieurs et techniciens précaires dans les organismes de recherche. L'accueil et les conditions de formation des étudiant-e-s se dégradent et sous prétexte de rationalisation des coûts, l'offre d'enseignement se réduit. »

« Le décret statutaire des enseignants – chercheurs, qui n'avait recueilli aucune voix favorable des organisations syndicales lors du CTU de janvier 2014, a été promulgué le 4 septembre 2014, après de longs mois de blocage en Conseil d'Etat. Les dangers, que la communauté avait fermement dénoncés dans le texte de 2009 demeurent inchangés : modulation de services maintenue, évaluation tout juste rebaptisée « suivi de carrière », inexistence persistante du droit à la recherche, poursuite de l'introduction de modalités de dérogations et de contournement du CNU. »

Déclaration complète : voir <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=7084&ptid=5&cid=240> ●

PINAR SELEK

Le combat continue

À Istanbul, le 3 octobre prochain, le procès contre Pinar Selek recommence. La condamnation à la prison à perpétuité avait été annulée le 11 juin par la Cour de Cassation. Les soutiens à Pinar Selek dans un élan de solidarité internationale ont permis d'obtenir cette première victoire. Un banquet de solidarité avec Pinar Selek s'est tenu à Strasbourg le 17 septembre, en présence d'élus locaux et de représentants du comité de soutien universitaire. Le SNESUP poursuivra ce combat jusqu'à l'acquiescement définitif de Pinar Selek. ●

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent
Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,
Annliese Nef, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Thierry Ilansades / Camille Stromboni

Dix jours après l'arrêt des bombardements

→ propos recueillis par Latifa Rochdi

Ziad Medoukh, responsable du département de français de l'université Al Aqsa a répondu à nos questions depuis Gaza. Il appelle vivement les universitaires français à développer les collaborations avec les universités de Gaza.

Quel est le quotidien d'un universitaire à Gaza ?

Même avant la guerre, avec le blocus, le travail d'un universitaire était très difficile : difficile de sortir de Gaza, de se déplacer, de participer à des recherches, à des conférences... Chaque année j'avais entre cinq à sept invitations pour des colloques et conférences auxquels je ne pouvais participer. Tous les contacts se faisaient par internet en visioconférence. Je soumettais mes communications par visioconférence avec les universités françaises, libanaises ou arabes.

Cette interdiction de sortir de Gaza est un enfermement, un sentiment terrible car il y a un manque de contact avec l'étranger, une difficulté d'accès aux livres... les nouvelles technologies pallient un peu ce manque mais rien ne vaut les contacts humains.

Pendant la guerre, cela a été terrible, mais le contact a continué heureusement d'exister avec Facebook. La vie a été paralysée pendant les 50 jours de l'agression israélienne mais j'avais des contacts avec le monde entier sur le réseau social, avec mes étudiants par la page Facebook que nous avions créée pour garder le contact et se donner des informations sur les personnes blessées ou tuées, sur leur famille. Même si nous n'avions pas d'électricité, nous savions ce qui se passait en allant chez nos voisins, dans notre quartier, là où nous avions une borne wifi. Pendant la guerre, on a ressenti un sentiment d'enfermement, mais aussi une satisfaction de voir la solidarité exprimée. Par Facebook, je voyais que beaucoup d'amis et d'universitaires participaient à des manifestations de soutien. Des universitaires français ont lu pendant cette guerre quelques-uns de mes écrits, ont voulu entrer en contact avec moi et m'ont invité à des conférences dans leurs universités. Pouvoir garder le contact avec le monde francophone est un soutien important. Pendant la guerre, on a cessé de travailler avec les étudiants, mais, comme d'autres collègues j'ai essayé d'aller sur le campus au moment de la trêve pour préparer la rentrée malgré les risques

de rupture de la trêve par l'armée israélienne.

Après la guerre, nous avons proposé un soutien psychologique aux jeunes. N'oublions pas que beaucoup d'étudiants ont perdu leurs proches pendant la guerre et le soutien psychologique est essentiel pour les aider à s'exprimer. J'ai décidé d'intégrer ce soutien au cursus des étudiants et pour cela, dès la première semaine d'arrêt de l'agression, j'ai proposé une formation en atelier avec un psychologue, puis on a formé une équipe de seize étudiants au soutien psychologique des enfants. Cette semaine, ce sont nos étudiants qui vont aller dans les centres d'accueil et travailler avec les enfants. Cela les aidera à reprendre confiance en eux.

Les trois situations que je viens d'évoquer – avant-pendant et après la guerre – ont été dures à vivre, après la période 2009-2012 qui avait été terrible. Nous essayons de vivre normalement mais nous sommes toujours sous le choc : les bombes qui tombent n'importe où dans la rue, les morts... tout cela est terrible.

La plupart des Palestiniens ont tout perdu : maisons, familles. Mais il leur reste l'espoir. C'est avec l'espoir que nous préparons l'avenir.

Quelle est la priorité pour la Palestine et Gaza en particulier, quelles sont les perspectives d'avenir ?

Tout a été repoussé à « après la guerre » pour plusieurs raisons.

D'abord le nombre considérable de morts et la destruction massive. Où que vous marchez, il y a une maison, une mosquée, un immeuble détruit.

Pendant la guerre de 2009 les gens se sont dit que tout avait été détruit, mais qu'en deux ans ils allaient tout reconstruire. Aujourd'hui, tout le monde, y compris les experts, les commissions nationales et internationales disent que nous aurons besoin de cinq à dix, voire quinze ans pour reconstruire. Et les Palestiniens se disent « en est-on capable ? ». Nous sommes dans la deuxième semaine d'arrêt de l'agression mais le sentiment d'impuissance reste. Les gens s'interrogent



« à quoi sert la guerre », « qu'avons-nous gagné... car jusqu'à présent, sur le terrain, on ne constate rien », à part des convois humanitaires qui rentrent et qui sortent de Gaza par quelques passages. La zone de pêche est à peine étendue, la zone tampon de 500 mètres est passée à 400 mètres et sur la frontière les passages sont ouverts pour les élèves de l'école élémentaire et pour les convois internationaux.

L'avenir paraît sombre. La médiation égyptienne a seule annoncé la fin de l'agression israélienne, mais ni les fractions de Gaza, ni l'armée israélienne n'ont signé d'accord.

Aussi la population est dans l'attente : « est-ce que les Israéliens vont reprendre les bombardements, est-ce que les fractions de Gaza vont lancer des missiles ?... ». Sur le terrain, pas vraiment de vrais changements dans la vie de Gaza.

Il faut attendre les trois semaines qui viennent pour envisager un plan pour reconstruire Gaza, de nouveau. Je suis optimiste, je crois en la volonté des jeunes mais les difficultés sont réelles, notamment en matière de politique. Le gouvernement d'union nationale qui a été créé avant la guerre n'a pas pris ses fonctions à Gaza. Dix jours après l'arrêt des combats il n'y a aucune déclaration officielle pour annoncer une conférence internationale pour la reconstruction de Gaza, ou de nouvelles négociations. Les Gazaouis sont dans l'attente. Mais la rentrée s'est faite, les cours ont repris malgré les morts et la destruction. Les Gazaouis manifestent le sens qu'ils donnent à l'Éducation comme forme de résistance par la non-violence et comme signe d'espoir pour l'avenir. ●

Y a-t-il une politique culturelle dans notre pays ?

→ par Marie-Georges Buffet, Députée,
Vice présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

L'inventaire des mesures gouvernementales en matière culturelle, depuis la présidence Hollande, ne laisse paraître qu'un fil conducteur : l'austérité budgétaire. Une politique culturelle tournée vers l'humain est plus que nécessaire pour notre société.

Y a-t-il une politique culturelle dans notre pays ? C'est la question qui se pose deux ans après l'élection de François Hollande à la Présidence de la République ?

Comme vice-présidente de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale, je ne vois rien venir. Après des années de disette culturelle sous la présidence Sarkozy, où les paillettes alternant avec le « bling bling », la culture était mise à mal, nous avons malheureusement juste troqué les paillettes contre un discours justifiant la traque aux dépenses publiques qui, on en conviendra, ne remplace pas une visée et une ambition pour la culture. En fait, l'obsession de la réduction des dépenses publiques tient lieu de réflexion prospective.

Entrons un peu dans le détail. On nous a fait adopter une résolution sur l'exception culturelle en juin 2013 qui pouvait laisser présager des suites ambitieuses pour faire vivre cette exception. Or, depuis, nous avons eu droit à la ratification de la convention UNEDIC portant atteinte aux professionnels du spectacle par le dépeçage du régime des intermittents(e)s, aux réductions drastiques des budgets de la culture, à la mise en cause des DRAC qui permettaient jusqu'ici aux territoires de bénéficier d'un rayonnement culturel national ou encore à l'ouverture aux appétits du privé de nombreuses structures culturelles par le biais des PPP (Partenariats Publics Privés) comme avec le magnifique MUCEM ouvert l'an dernier à Marseille. Il faut noter aussi les coupes sombres réalisées dans les subventions publiques de France Télévision, celles privant la presse des crédits nécessaires à son développement et à son pluralisme. Certes, nous avons eu à nous prononcer

sur une loi pour limiter le champ du groupe « Amazon » sur le secteur du livre. Mais, rien de concret n'a été proposé pour permettre aux librairies indépendantes de vivre. Nous attendons toujours la grande loi pour le développement du livre ou encore celle sur la presse pour laquelle un rapporteur, M. Françaix, avait pourtant été désigné. Enfin, avec l'ensemble des syndicats de journalistes, je déplore que la loi pour renforcer la protection des sources des journalistes, engagement du candidat François Hollande, n'ait toujours pas été soumise au débat et au vote de notre Parlement.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CULTURE

Ce petit inventaire appelle à mes yeux une remarque essentielle : l'inexistence d'une politique culturelle digne de ce nom dans notre pays est le reflet le plus frappant du mépris de l'exécutif envers le peuple et son émancipation. Les yeux rivés sur le déficit budgétaire et la courbe

▼
Je prétends que c'est précisément là où vivent de nombreuses familles populaires qu'une politique culturelle bien pensée doit favoriser l'accès à la culture des femmes et des hommes de ces territoires.

des taux d'intérêts bancaires, ceux qui nous gouvernent, oublient les aspirations et les besoins des femmes et des hommes de ce pays. Or, c'est bien de cela dont il s'agit lorsque l'on parle Culture. Soit on se met dans les pas d'une logique « jeux du cirque à la romaine », c'est-à-dire distraire sans aider à penser et réfléchir, soit on cherche à permettre à chacun et chacune de s'enrichir, de se dépasser, de se faire plaisir en découvrant. C'est pour ma part cette deuxième partie de l'alternative que je choisis et à laquelle je m'emploie. Autant pour modifier les choix nationaux que pour défendre les lieux de création et de rayonnement artistique dans ma circonscription. Il est en effet significatif que dans un département comme la Seine



Saint Denis de nombreuses structures soient aujourd'hui menacées : des conservatoires aux structures de spectacle vivant en passant par les librairies. Or, je prétends que c'est précisément là où vivent de nombreuses familles populaires qu'une politique culturelle bien pensée doit favoriser l'accès à la culture des femmes et des hommes de ces territoires. Mais là encore, il faut savoir choisir entre « l'humain d'abord » ou « le profit de quelques-uns » d'abord.

Un nouveau souffle est aujourd'hui indispensable si l'on veut préserver l'Humanité de notre Nation par une nouvelle dynamique de la politique culturelle. Vous savez, nous savons, de triste mémoire que les autodafés ont correspondu à la période la plus noire de notre histoire politique récente et ce n'est pas pour nous rassurer de voir des maires du Front national s'en prendre à des travaux d'artistes en décidant de les repeindre ! Une société qui régresse en matière culturelle est une société qui régresse tout court. Vous connaissez malheureusement la même logique à l'Université ou dans la recherche aujourd'hui : des regroupements forcés aux transferts comme seul objectif de la recherche, cette même logique « éconostéritaire » prive notre pays et son peuple de l'avancée de civilisation pourtant possible dans ce 21^e siècle que nous entamons. C'est à cela que j'ai envie pourtant de croire et auquel je souhaite consacrer mes efforts de parlementaire et de responsable politique. ●

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le compte à rebours est commencé !

Les élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014. C'est demain !



Dès maintenant, il est important que :

- tous les syndiqués, et plus particulièrement les secrétaires de section, assurent la présence de représentants du SNESUP-FSU dans les commissions électorales. Cette présence est indispensable pour veiller à la régularité des opérations électorales ;
- les sections du SNESUP-FSU, en lien avec les autres syndicats de la FSU présents dans les universités ou établissements

(SNASUB, SNCS, SNEP, SNICS, SNUAS, SNUACTE), constituent des listes de candidats pour les élections aux CT d'établissements (dix titulaires et dix suppléants) ;

- les syndiqués veillent à ce que les contractuels signent leur contrat avant le 4 octobre pour qu'ils soient électeurs et éligibles.

Ci-dessous, quelques dates importantes extraites du calendrier électoral (voir site SNESUP). ●

DATES	OPÉRATIONS
Jeudi 23 octobre 2014	Date limite de dépôt contre récépissé des candidatures des organisations syndicales
Mardi 4 novembre 2014	Date limite d'affichage dans les sections et bureaux de vote des listes électorales comprenant en annexe la liste des agents appelés à voter par correspondance
Jeudi 20 novembre 2014	Date limite de mise à disposition du matériel de vote aux électeurs autorisés à voter par correspondance
Jeudi 4 décembre 2014	Scrutin de 9 heures à 17 heures (heures locales)
Du 4 décembre 17 heures (heure locale) au vendredi 5 décembre à 15 heures (heure de Paris)	Dépouillement et remontée des résultats au bureau de vote central

Les retraités refusent la baisse de leur pouvoir d'achat

→ par Jacques Guyot

Le décalage de 6 mois (d'avril à octobre 2014) de la revalorisation des pensions de retraite avait créé un tollé général et provoqué la grande manifestation du 3 juin dernier à Paris contre cette mesure austéritaire et brutale.

Après avoir cotisé toute leur vie active, après avoir subi les réformes qui ont amputé leurs retraites, les retraité(e)s voient aujourd'hui leur pouvoir d'achat baisser régulièrement : suppression de la demi-part fiscale, hausse des coûts pour la santé, etc.

L'annonce, juste avant l'été du report supplémentaire de la revalorisation des pensions à octobre 2015 (soit 18 mois après la date initiale normalement prévue), est inadmissible.

Des manifestations sont prévues pour le 30 septembre 2014 partout en France à l'appel de la CGT, de la FSU et de Solidaires :

- contre le gel des pensions et retraites ;
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités et le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions ;



© Photothèque mouvement social

- pour l'adaptation, dans le cadre de la solidarité nationale, de la société au vieillissement ;
- pour le développement de services publics de qualité indispensables à l'ensemble des citoyens (santé, transport, etc.).

Bien entendu, le SNESUP s'associe pleinement à ces appels. ●

NORD-PAS-DE-CALAIS

Non au projet de statuts de la COMUE, non à la Catho comme membre de la COMUE !

En application de la loi du 22 juillet 2013, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Lille Nord de France est devenu une Communauté d'universités et établissements (COMUE). Ce nouvel établissement public d'enseignement supérieur est chargé par la loi de coordonner sur le territoire régional les politiques de formation et de recherche de tous les établissements membres, et c'est avec lui que le ministère conclura le contrat quinquennal, lequel comprendra désormais un volet commun à tous ses membres.

L'importance des missions assurées par cette COMUE nécessite non seulement l'information des personnels et usagers concernés, mais aussi leur consultation directe sur son projet de statuts. En effet, une fois ces statuts adoptés par les conseils d'administration (CA) des établissements membres et celui de la COMUE puis approuvés par décret, les modifications ultérieures échapperont totalement aux établissements membres, car seul le CA de la COMUE sera compétent pour procéder à leur révision.

L'actuel projet de statuts de cette COMUE (lien sur site SNESup Lille 1) ne nous convient pas. Parmi les nombreux problèmes qu'il pose, s'il fallait ne retenir qu'un élément pour justifier son rejet, nous citerions la qualité de membre à part entière qu'il prévoit pour la Fédération universitaire polytechnique de Lille (alias « la Catho »). Cet établissement privé confessionnel, qui livre au quotidien une concurrence acharnée aux établissements publics de la région, siègerait au Conseil des membres, instance de direction effective de la COMUE, et disposerait d'un nombre de sièges dans les autres conseils en proportion de ses nombreux effectifs en étudiants et personnels.

Accepter cela, ce serait donner à la FUPL un poids équivalent, voire supérieur, à celui de chacun des établissements publics membres⁽¹⁾, lui permettant ainsi d'intervenir dans la politique régionale de formation et de recherche publiques, de bénéficier d'éventuels crédits publics liés au contrat commun, sans être soumise aux mêmes règles que les établissements publics. C'est inacceptable.

Seuls les établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont l'obligation de se rattacher à un regroupement défini par la loi du 22 juillet 2013, même si d'autres peuvent demander à en faire partie ou y être associés par convention.

Au nom de la défense de la laïcité du service public d'enseignement supérieur et de recherche et des autres principes du service public, nous demandons que seuls des établissements publics et laïcs soient membres de la COMUE. Le cadre des collaborations avec la FUPL doit rester celui de la simple convention, à l'instar des autres établissements privés.

Aussi nous demandons :

- aux représentants élus de nos CA de rejeter ces statuts ;
- aux rédacteurs de revoir leur copie ;
- et aux présidences d'ouvrir une consultation directe de leurs personnels et usagers sur un projet de statuts de la COMUE amendé. ●

SNESUP-FSU Nord-Pas-de-Calais

IUT D'ORSAY

La parité reléguée au second plan dans la construction des COMUE ?

Depuis quelques années dans les instances des universités, un travail exigeant et de longue haleine a souvent permis d'améliorer de manière significative la parité dans les instances consultatives et exécutives, qu'elles soient scientifiques ou administratives (comité de recrutement, conseil scientifique, conseil d'administration...).

Cependant, dans les bouleversements actuels associés aux regroupements des universités et des écoles sur l'ensemble du territoire, on remarque que la plupart du temps, de manière inconsciente et insidieuse, la construction de ces grands projets de regroupement est menée par des hommes de manière presque exclusive. Plusieurs éléments permettent d'expliquer cette situation. Ces pro-

jets ont été menés en règle générale à marche forcée, sans aucun contrôle démocratique, en constituant ses instances dirigeantes essentiellement par nomination, et au mieux par le choix de modes électifs à candidature individuelle, avec le souci de court-circuiter toute représentativité des personnels. Par ailleurs, la complexité de mise en place de ces regroupements, a fait que l'exigence de parité est largement relayée au second plan.

Prenons l'exemple de la Fédération de coopération scientifique (FCS) du Campus Paris-Saclay, chapeautant plusieurs universités et de nombreuses écoles, et qui préfigure la mise en place de la COMUE de l'Université Paris-Saclay. La gouvernance de la FCS est à elle seule une caricature de cette situation. Sur seize membres, il y a seulement deux femmes, affectées aux fonctions transversales de la communication et de la formation. Poursuivons avec l'exemple du comité de l'IDEX. Outre le fait que la FCS ne se soit pas embarrassé de considérations liées à la parité pour mener à bien ce projet dans le choix de ses leaders (cinq hommes), ce comité est constitué de vingt et un membres et de seulement quatre femmes. Enfin, prenons l'exemple du Sénat Académique, faisant office de conseil scientifique à rôle purement consultatif au sein de la FCS, adossé au comité IDEX, seule instance étant le fruit d'une élection. Le mode électif par candidature individuelle choisi, outre le fait de jeter le doute sur la réelle représentativité de ses élus, empêche toute initiative pour améliorer la parité. Ainsi, le Sénat Académique toutes disciplines scientifiques confondues, n'est composé que de 13 % de femmes pour les enseignants/chercheurs de rang A, reflet du plafond de verre subit par les femmes pour accéder aux postes de rang A, et de 38 % pour le rang B.

On pourrait multiplier les exemples, amplifié par le fait que la parité n'est même pas évoquée dans les nouveaux statuts de la COMUE de l'Université Paris-Saclay votés récemment, statut dans lequel je cite, c'est au président, « de veiller à la bonne représentation des femmes dans les différents conseils, les directions et les instances de pilotage... ».

On ne peut s'empêcher de mettre en perspective le fait que pour la première fois, une femme, Maryam Mirzakhani obtienne la médaille Fields, récompense suprême en mathématiques, avec le recul très probable de la place des femmes dans la construction des nouvelles structures de recherche et d'enseignement. Espérons que la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, à défaut de remettre en cause cette déconstruction progressive des structures de recherche et d'enseignement initiée par le gouvernement précédent, trouvera au moins le courage et les moyens d'imposer de nouveau l'exigence de parité dans les instances dirigeantes des COMUEs. ●

Nicolas Férey, secrétaire de la section SNESUP de l'IUT d'Orsay

BORDEAUX MONTAIGNE / AQUITAINE

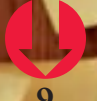
Le moratoire, sans débat !

Si il ne s'agissait de l'avenir de l'université Bordeaux Montaigne, la situation pourrait être qualifiée de cocasse. Pressé par la section SNESUP, entre les mois d'avril et de juin, le président de l'université a dû organiser plusieurs réunions d'information sur la COMUE d'Aquitaine baptisée CUEA (Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine), succédant de débat démocratique sur le regroupement d'établissements aquitains. Il a, courant juillet, obtenu un vote favorable au conseil d'administration, *dura lex LRU sed lex*. Sur les six membres fondateurs de la CUEA, cinq ont donc voté les statuts. Las, le président de la nouvelle université de Bordeaux, établissement fusionné (à partir de Bordeaux 1, 2 et 4), a choisi... de ne pas choisir. Le 17 juillet, il n'a pas mis en délibération le projet de statuts.

Quelle est donc la situation à ce jour ? Alors que les personnels de l'université Bordeaux Montaigne avaient à plusieurs reprises fait savoir qu'ils souhaitaient un moratoire afin d'examiner toutes les possibilités offertes par la loi du 22 juillet 2013, bref qu'ils demandaient que le débat qui aurait dû avoir lieu ait finalement lieu, le président les en a privés, par sa seule précipitation à faire voter des statuts qui, cerise sur le gâteau, pourraient ne pas respecter la loi telle qu'elle est rédigée à ce jour. Nous voici donc avec un moratoire de fait, sans débat ! ●

Christophe Pébarthe, secrétaire de la section Bordeaux Montaigne

(1) Les six universités, les trois EPST (CNRS, INSERM, INRIA), École Centrale de Lille, École des Mines de Douai



Les missions de l'Université

→ Dossier coordonné par Isabelle de Mecquenem

Pour le philosophe Jürgen Habermas « le joli mot de “gouvernance” n’est qu’un euphémisme pour désigner une forme dure de domination politique ». En soulevant la question des missions de l’Université, celle, lancinante, des moyens des établissements de l’enseignement supérieur se révèle dépendante du sens donné à leurs fonctions. Il s’agit donc d’un enjeu revendicatif primordial. Une exigence de réappropriation des missions académiques se dégage des contributions réunies contre des choix politiques qui imposent une vision « néomanagériale » ou « néolibérale » et qui ont radicalement décomposé ce sens en injonctions contradictoires. Christophe Charle alerte sur le risque inhérent aux « grosses structures » conçues pour entrer dans la concurrence mondiale, de ne pas pouvoir assumer les « logiques académiques traditionnelles ». Rachid El Guerjouma, souligne l’ineptie de la course à l’innovation pesant sur la Recherche « en dehors de tout contrôle critique ». Charles Coutel rappelle les principes de l’Université démocratique et républicaine permettant de s’opposer au retour « aux vraies missions » actuellement prôné par le FN. Solène Coursaget et Emmanuel Quenson, mettent en évidence les effets négatifs de la « priorité consensuelle » de professionnalisation sur le rapport des étudiants à l’acquisition des connaissances. À travers les missions de l’Université, « il y va de l’avenir culturel, scientifique, technologique et industriel de notre pays » (Rachid El Guerjouma).

Quand les urgences cachent les missions

→ par Charles Coutel, professeur émérite de philosophie, ancien vice-président de l'Université d'Artois

Et si la crise de l'Université était liée à l'abandon de ses missions démocratiques et républicaines ? Une analyse qui voit un lien direct entre le « déficit symbolique » qui fragilise l'Université et sa maltraitance actuelle par les décideurs et responsables politiques.

Les débats sur les missions de l'enseignement supérieur sont nombreux, notamment depuis la mise en place de la loi LRU, qui a mis les établissements en concurrence. Mais depuis longtemps une crise couve, au point que, dès 2006, Guy Burgel n'hésita pas à parler de « *déficit symbolique de l'université* »⁽¹⁾. Ce malaise est attesté par le changement de nom : désormais, il y a « des universités », alors qu'il fut longtemps question de « l'Université ».

Le diagnostic de G. Burgel, toujours d'actualité, nous convie à la vigilance, à la critique et à la mobilisation, sans nous enfermer dans un pessimisme excessif, car l'Université est une institution qui recèle de quoi penser et surmonter ses propres crises, à condition de ne pas oublier ses finalités essentielles. L'enseignement supérieur a en charge non seulement les progrès des sciences et des techniques mais aussi la constitution d'une opinion publique éclairée et réfléchie qui prévient toute régression vers une démocratie purement gestionnaire et les dérives communautaristes ou populistes.

Nous faisons l'hypothèse que ces finalités sont largement méconnues, notamment des responsables politiques et des décideurs actuels, car quand cette conscience est là, l'Université garde sa place éminente au sein de la République ; elle est alors respectée. Trop souvent en effet, les missions de l'Université sont simplement juxtaposées et privées de ce qui leur donne sens, cohérence et avenir.

Le Code de l'Éducation, en son article 123, 1 à 9, énonce sept missions sans les hiérarchiser ni les expliciter : la formation initiale et continue, la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de l'information scientifique, la participation à l'espace européen de l'enseignement supérieur et enfin la formation des formateurs. On le voit, les wagons se sont multipliés au fil des ans,



© Palagref/flickr.fr

mais qu'en est-il de l'entretien des rails, du prix des billets, de l'attractivité des gares et de la puissance de la motrice ?

Cette juxtaposition traduit toute l'ambition et la complexité de l'institution mais elle ne vaut pas définition et prise de conscience des fins poursuivies : cette juxtaposition (parataxe) ne fait pas une syntaxe. Elle risque même d'occulter le défi initial qui portait l'institution universitaire au moment de sa fondation médiévale : que l'enseignement soit au plus

proche de la production des connaissances, car une telle articulation se montre bénéfique pour ces deux éléments.

Mais que ce défi soit oublié et les missions perdent leur unité et sont vite instrumentalisées et marginalisées au gré des idéologies, des modes ou des programmes électoraux

au sein des établissements et des gouvernements. Faute de moyens financiers ou humains, les établissements vont choisir des « priorités » en écartant les autres missions, ce qui fausse très vite l'unité de l'identité institutionnelle et déconcerte les acteurs, invités en permanence à « s'auto-évaluer » tandis que les budgets vont en se restreignant. La crise symbolique de l'Université française vient donc en partie du fait que la Nation ne donne pas aux établissements les moyens qui leur permettraient de réaliser les missions que cependant la loi leur assigne. Pour masquer cette contradiction, on escamote le projet politique et philosophique des Lumières qui soutient l'institution universitaire : il est essentiel que la vérité soit recherchée par le maximum

d'esprits libres et curieux. C'est pourquoi la démocratisation de l'enseignement supérieur est une ambition juste et cruciale.

Mais, dès lors, de nouvelles questions surgissent : comment faire concrètement pour que les responsables politiques (élus et responsables gouvernementaux) aient en tête l'unité des fins de l'Université, avant d'édicter et d'imposer des « priorités » ? Sur ce point essentiel, nous renvoyons au livre important de Pierre Macherey *La parole universitaire*⁽²⁾. Deux exemples de notre crise actuelle : qui ne voit que le fait de privilégier l'insertion professionnelle (bonne en soi) se retourne contre elle-même si une solide culture générale n'est pas proposée dans le même temps ? Qui ne voit que favoriser les mises en ligne systématique des formations risque de voir les campus être désertés... au moment où l'on veut les animer ?

La triple amnésie des décideurs

Trois processus éloignent les acteurs et les responsables politiques des finalités et des missions fondatrices de l'institution universitaire. C'est tout d'abord l'existence d'un réseau dense et structuré de Grandes Écoles et de leurs classes préparatoires, auxquelles la Nation consacre 30 % du budget alors qu'elles concernent 4 % des étudiants. Les enseignants de ces filières formant l'élite de la nation sont de grande qualité mais quasiment coupés de la Recherche : pourquoi ces enseignements ne sont-ils pas assurés par des enseignants-chercheurs ? C'est ensuite, l'existence d'une Recherche publique d'excellente qualité mais découplée de tout enseignement : de nouveau le défi initial est oublié. On se prend à rêver d'un CNRS qui obligerait ses titulaires à quelques heures d'enseignement (en Licence

▼
Comment appréhender les déroutantes injonctions subies par les acteurs au quotidien si ce n'est comme une perte de sens de l'institution ?
 ▲

première année, par exemple). On peut prolonger ce rêve en imaginant ce même CNRS prenant à bras-le-corps le devenir et la conception des programmes d'enseignement et de la formation des maîtres. Enfin, troisième processus de fragilisation amnésique : depuis longtemps, les responsables gouvernementaux chargés de l'Université et de l'École en général, sont eux-mêmes éloignés de l'Enseignement et de la Recherche et prennent des décisions systématiquement remises en cause par leur successeur.

Qui redira avec force l'importance de la refondation républicaine de l'Université durant la Troisième République ? Pour Louis Liard, son réformateur, l'Université doit, certes, préparer à un métier mais elle doit d'abord rendre libre et cultivé pour changer de métier quand on veut et quand on peut : il faut que l'université « donne à chacun les clartés scientifiques sans lesquelles la profession choisie par chacun serait obscure et empirique » car il s'agit de se méfier « du fait brut sans la raison du fait » (1894). Ces lignes nous permettraient de dépasser la dictature actuelle du terme « professionnel » qui occulte la nécessaire formation générale humaniste à laquelle tout étudiant a droit. Négligeant cette exigence, les décideurs s'exposent à de graves dérives pédagogiques, pragmatiste et managériale : dans tous ces cas, les esprits sont absorbés par la gestion des modalités de fonctionnement au détriment de la réflexion nécessaire. On entretient artificiellement l'urgence pour différer la question du sens, on impose des « pressions » institutionnelles qui induisent des dépressions. Comment appréhender les déroutantes injonctions subies par les acteurs au quotidien si ce n'est comme une perte de sens de l'institution : imposer des cours en anglais à des étudiants venus suivre des cours...en français, imposer aux étudiants la préparation conjointe d'un concours et d'un master, nommer des stagiaires dans une académie alors qu'ils doivent continuer à suivre un Master dans une autre académie, parfois éloignée. L'inculture des décideurs politiques sur les fins et les missions de l'Université est donc pathétique et alimente la crise.

Défendre l'Université de la République c'est, bien entendu, se mobiliser pour des moyens humains et matériels, mais c'est aussi en réaffirmer les missions émancipatrices et humanistes : « *Aucun pouvoir ne doit avoir l'autorité ni même le crédit d'empêcher le développement des vérités nouvelles, l'enseignement contraire à sa politique particulière ou à ses intérêts momentanés* », Condorcet, Rapport sur l'instruction publique. ●

(1) *Université, une misère française*, Hachette, 2006
 (2) La Fabrique, 2011

Missions des universités : le retour du refoulé

→ par Christophe Charle, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, IUF, président de l'ARESER⁽¹⁾

La poursuite de la loi LRU par les gouvernements Ayrault et Valls dévoie toujours plus les missions des universités. Le modèle entrepreneurial qui s'imisce par le biais de l'évaluation des établissements dévoie ses premiers effets délétères.

Chacune des lois sur l'enseignement supérieur depuis 1968 n'a cessé d'étendre le périmètre des missions de celui-ci : à la transmission des savoirs de haut niveau et à la recherche, mission classique depuis Humboldt, s'est ajoutée la formation tout au long de la vie, l'animation culturelle, l'innovation pédagogique grâce aux nouvelles technologies, l'internationalisation de la culture grâce à l'apport des étudiants étrangers ou à l'envoi des étudiants français hors des frontières, sans parler de toutes les coopérations à l'innovation technologique pour les domaines scientifiques aux prolongements économiques les plus directs. À l'évidence cette inflation de missions n'est pas également répartie entre les différents établissements, ni entre les régions ou les disciplines. Pourtant le ministère de l'enseignement supérieur fait comme si on pouvait fixer les mêmes objectifs à tous les établissements quel que soit leur capital historique, financier, humain alors qu'ils

sont nés à des stades très différents de l'enseignement supérieur et qu'on les a mis en concurrence depuis le vote de la loi LRU en 2007 sans tenir compte de ces inégalités majeures. Il en résulte de singulières contradictions et de multiples tensions : faillites d'université, baisse d'effectifs

de certaines filières, trop plein dans d'autres, etc. Un second problème posé par cette notion élastique de missions des universités résulte de la mise en place des politiques d'évaluation. Les questionnaires élaborés par les organismes chargés de l'évaluation sont à l'évidence

biaisés par une concurrence implicite entre les critères d'évaluation. On peut discerner une subtile gradation entre les critères traditionnels, « nobles », et intellectuellement valorisés, qu'on englobe sous le terme volontairement fourre-tout de « recherche », les critères moins anciens issus du souci de l'adaptation des enseignements aux demandes externes (formation, professionnalisation, insertion professionnelle) et les critères plus à la mode. Il s'agit maintenant de répondre aux besoins de l'économie locale, de mettre en réseau les établissements, de favoriser les interactions entre unités d'enseignement, de recherche et demandes institutionnelles diverses. On reconnaît ici ce que les chercheurs américains ont désigné par l'« université entrepreneuriale ». Une université c'est un ensemble d'équipes qui se répartissent plusieurs missions pour dégager des marges financières grâce à des contrats multiples avec divers types de clients : client étudiant (formations payantes et/ou professionnalisantes), clients administratifs (fourniture d'enquêtes ou de recherches finalisées), clients économiques (contrats

▼
 L'utopie derrière qui sous-tend cette nouvelle façon de concevoir les missions de l'enseignement supérieur est que l'adjectif disparaisse et que l'entreprise académique soit une véritable entreprise autofinancée
 ▲



© Palagret/Flickr.fr

► sur des domaines émergents en vue d'application ou de brevets). L'utopie derrière cette nouvelle façon de concevoir les missions de l'enseignement supérieur est que l'adjectif disparaisse et que l'entreprise académique soit une véritable entreprise autofinancée, exploitant son capital symbolique comme une marque exploite le sien ou un artiste sa réputation.

L'université à l'ère du New Public Management

La France est encore très loin de ce modèle même si des segments significatifs de l'enseignement supérieur tentent de capter de tels marchés. Les formes de recherche appliquée qu'implique cette nouvelle université ne peuvent s'évaluer selon les critères de la recherche internationale puisque ses résultats sont plus ou moins privatisés donc non diffusables dans un large cercle. La spécialisation des équipes pour s'adapter aux demandes empêche tout statut uniforme des personnels, voire tout engagement de longue durée puisque la flexibilité est le critère essentiel. Une évaluation sur le moyen terme n'est plus possible du fait du turn-over des personnels temporaires sous contrat flexible. Enfin la recherche de la rentabilité implique de ne pas s'occuper de tous les types de public étudiants mais seulement de ceux qui peuvent payer ou sont aidés pour payer et de privilégier les domaines d'étude en phase avec les demandes sociales ou économiques les plus populaires.

Même si ce type d'université n'existe pas en Europe à l'état pur, il influence implicitement l'évaluation des établissements. Certains rapports de la Cour des comptes très imprégnés par cette vision d'audit aboutissent à des préconisations indexées sur ces nouvelles logiques. Certaines mesures récentes de regroupement des établissements ne peuvent également se comprendre sans cet idéal implicite. Face à la balkanisation, résultant de la multiplication des établissements de proximité lors de la seconde phase de la massification universitaire, les regroupements, fusions, mises en communauté rappellent la politique menée dans les années 1960 pour doter la France d'entreprises de taille européenne face au Marché Commun puis mondiale face à la globalisation. On peut douter que ces grosses structures soient capables de gérer les missions contradictoires qu'on exige maintenant d'elles, d'autant que leurs composantes sont dotées de cultures académiques fort diverses qui ne disparaîtront pas par enchantement comme l'indiquent les mouvements centrifuges en cours au sein des regroupements les plus artificiels.

Dans tous les pays du monde s'est développée une nouvelle forme de pensée qu'on appelle le *new public management* et la théorie de l'économie de la connaissance. Ces deux paradigmes impliquent de tout évaluer et tout quantifier et, comme il s'agit en dernier ressort de répartir la ressource budgétaire au plus juste d'arriver à des classements chiffrés : le taux de réussite des étu-

dians, le taux d'abandon, le taux de satisfaction des étudiants, le taux de diplôme, la capacité d'insertion professionnelle des universités (en fonction du taux de chômage des diplômés de la filière ou du niveau de salaire obtenu), la productivité des enseignants en matière de brevets, d'articles, de citations, etc. Tout peut être utilisé pour appesantir encore l'emprise du ministère sur la gestion des universités. Tant que les ressources propres des universités seront très minoritaires par rapport aux ressources publiques, c'est l'affectation de ces dernières qui sera décisive pour mener une politique au niveau des présidents. Or le ministère n'a plus de marge de manœuvres du fait des déficits budgétaires et de la crise en cours. Il faudra de plus en plus mécaniquement répartir la pénurie entre les établissements en fonction de ces indicateurs. Des procédures internes à certains établissements anticipent déjà sur ce scénario pour ceux qui traversent des difficultés financières ou sont passés sous tutelle étatique. Ces expériences négatives nous informent déjà sur la hiérarchie des missions telle qu'elle est définie par les « responsables », elle se rapproche singulièrement de la logique entrepreneuriale évoquée plus haut, sans qu'il y ait eu besoin ni de privatiser, ni d'encore augmenter massivement les droits même si de plus en plus de voix « économiques » autorisées plaident régulièrement en ce sens. ●

(1) Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche

À l'heure de la professionnalisation et de l'idéologie de l'innovation, quelle place pour les fonctions critiques de l'université ?

→ par Isabelle de Mecquenem

Aux antipodes des tendances actuelles, le philosophe Paul Ricœur préconisait l'interdisciplinarité et la déprofessionnalisation des premiers cycles universitaires.

Puisque la professionnalisation semble désormais constituer la finalité majeure et consensuelle de l'enseignement supérieur de masse et que la logique industrielle de l'innovation a presque entièrement gagné le monde de la recherche, il est vital de prendre de la distance avec les injonctions de « compétitivité », « performance », « attractivité » et « visibilité » assénées comme une ritournelle, ce à quoi peuvent nous aider les analyses que livrait le philosophe Paul Ricœur (1913-2005) juste après la grande crise de mai 1968. Dans un texte qui servit de préface à un

ouvrage de Jacques Drèze et Jean Debelle intitulé *Conceptions de l'Université*⁽¹⁾, Paul Ricœur qui fut également Doyen à l'université de Nanterre, s'attache à comprendre en quoi la révolte étudiante contre l'université « bourgeoise » s'est finalement attaquée à ce qui définissait l'« idée » même d'université. Après tout, la contestation aurait pu se focaliser sur la transformation des établissements d'enseignement supérieur en « agence de recrutement et de placement » et l'assujettissement à une « demande sociale » de court terme, tout en réaffirmant et préservant le projet de l'institution depuis sa fondation, la

recherche en commun de la vérité et les « droits qui s'y attachent », gage de son autonomie. D'autant que Ricœur prend soin de rappeler que le modèle médiéval avait su faire de la « culture cléricale » un facteur de mobilité et de promotion sociale, montrant que les deux fonctions de « recherche libre » et de formation d'une élite sont restées compatibles tant qu'était accepté « le système des examens et des concours ».

Cette conviction que Ricœur qualifie de « libérale », puisque ce mot dérive de « liberté », a été rejetée par les étudiants et une partie des enseignants pour être l'alibi des structures



Sous les pavés,
la plage ?

© Lolita / Flickr.fr

de pouvoir et de hiérarchie de l'organisation universitaire, jugées comme une forme de conservatisme inique. D'où vient cette erreur de jugement selon le philosophe ? Son analyse repose sur deux arguments

principaux, de nature sociologique. D'une part, l'émergence d'une culture juvénile axée sur les médias, les loisirs et surtout, insiste l'auteur, l'apparition « de modes de vie en commun à l'intérieur du « milieu » étudiant » qui exacerbe le fossé entre la culture de l'université qui tend à devenir « académique » et la culture de masse qui s'y oppose résolument. Or cette sécession culturelle est déterminante dans la crise de l'université, car « *qu'en est-il du projet d'éducation libérale, si la fonction critique émigre à l'extérieur ? Car l'idée même de recherche de la vérité sans entrave et sans contrainte était et reste un projet critique* » réaffirme

▼
Car l'idée même de recherche
de la vérité sans entrave
et sans contrainte était et reste
un projet critique »
▲

Ricœur. D'autre part, la constitution de la « jeunesse universitaire mondiale » en classe d'âge consciente d'elle-même que Ricœur qualifie de « non-classe » voire d'« anti-classe » car aspirant surtout à la reconnaissance à travers des mouvements de contestation des institutions et de la société de consommation. Face à cette crise globale, trois pistes sont formulées : fixer une tâche de « décloisonnement » et de « déprofessionnalisation » des savoirs universitaires dans l'optique d'une culture générale pour la plus grande partie des étudiants ne se destinant pas à la recherche ; « jouer à fond la carte de la participation » afin de laisser s'exprimer les critiques radicales au sein de l'université dans le cadre d'une « discussion politique » ; enfin, instaurer une perméabilité entre culture universitaire et culture de masse dans le but d'exercer et d'éduquer les facultés critiques des individus. « *Être réformiste jusqu'au bout pour l'Université, c'est être, à moyen ou long terme, révolutionnaire pour la société tout entière* » concluait l'auteur. ●

(1) Paris, Éditions universitaires (dossier « citoyens »), 1968

Questions autour de la professionnalisation et de ses effets dans les universités⁽¹⁾

→ par Emmanuel Quenson, professeur de sociologie, Université d'Évry-Val-d'Essonne, Solène Coursaget, docteure en sociologie

Alors que la rentrée universitaire s'est déroulée dans un contexte marqué par l'application de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR) du 22 juillet 2013 et la poursuite de la politique de rigueur budgétaire, il est nécessaire de revenir sur l'une des dernières évolutions du système universitaire : la professionnalisation.

Cette idée rencontre actuellement une forte adhésion dans le corps social. Toute critique à son encontre paraît suspecte dans une société où la coupure entre l'école et les entreprises suffit pour expliquer les difficultés d'accès des jeunes à la vie professionnelle. Pour autant, certains effets de la professionnalisation des universités mettent aujourd'hui celles-ci dans une situation contradictoire. Ceux-ci peuvent obérer leur capacité à reconquérir les jeunes partis étudier dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans les filières sélectives de l'université elle-même. Ils peuvent aussi représenter un obstacle au développement de la recherche universitaire. Si ces évolutions perduraient, elles contraindraient les universités à devenir des lycées d'enseignement supérieur de plus en plus éloignés de la recherche et de ses questionnements.



© Duffy Duke/Flickr.fr

Un mouvement social pour la professionnalisation

La professionnalisation n'est pas une réalité nouvelle pour les universités. Celles-ci se sont d'abord constituées en tant qu'institution

élitiste pour former aux professions du droit, de la médecine, de la pharmacie et de la fonction publique. Avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, elles ont élargi leur public à de nouveaux étudiants pour les pré- ▶▶

► parer aux métiers existants et en émergence. Le défi qui a consisté à accueillir massivement ces jeunes s'est accompagné d'un développement de la professionnalisation. Plusieurs acteurs ont participé à cet essor. Certains enseignants s'en sont saisis pour ouvrir des filières professionnalisées à côté des diplômes académiques. Les représentants des branches et des entreprises ont aussi joué un rôle important dans la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Certains souhaitent que les diplômés préfigurent l'emploi de façon à réduire le temps d'adaptation. D'autres cherchent à augmenter leur prestige en tissant des liens avec l'université, sans pour autant procéder à des recrutements d'étudiants. D'autres encore sont à la recherche d'une coopération avec certains responsables de diplômes pour repérer et former leurs futurs collaborateurs. Ce changement de l'offre de formation universitaire n'aurait pas été possible si les demandes des familles et des jeunes ne s'étaient pas de plus en plus portées vers des diplômes censés augmenter les chances d'accès à l'emploi qualifié.

Les effets induits par la professionnalisation

Notre propos consiste ici à s'interroger sur les effets induits par la professionnalisation. Nous en voyons au moins trois. Tout d'abord, la professionnalisation produit chez les étudiants une minoration de la valeur des savoirs théoriques par rapport aux savoirs pratiques susceptibles, à leurs yeux, d'augmenter la probabilité d'une insertion rapide. Mais certains enseignants redoutent que la professionnalisation n'aboutisse à une spécialisation et une



© Duffy Duker/Flickr.fr

Quelle formation pour quel emploi ?

instrumentalisation trop marquées des diplômés par rapport aux emplois. Mais la modification du comportement des étudiants ne concerne pas que leur rapport au savoir. Puisqu'il leur est désormais demandé d'avoir une idée de leur orientation à travers un projet personnel et professionnel, ils doivent comprendre que leur réussite dépendra aussi de leur capacité à se projeter dans un emploi. La professionnalisation des études requiert de leur part de nouvelles qualités, qui ne sont plus exclusivement scolaires, mais aussi sociales.

Cette évolution a nécessité que les universités se dotent de services et de personnels spécialisés dans l'orientation et l'accès à l'emploi, à l'image du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Le développement des filières professionnalisées a enfin participé à une segmentation des universités et de leurs personnels d'enseignement. De manière schématique, on peut dire que les filières traditionnelles sont plutôt encadrées par des enseignants-chercheurs qui réussissent à partager leur activité entre enseignement et recherche, alors que les

filières professionnalisées le sont plutôt par des enseignants qui se sont éloignés de la recherche, de plus en plus absorbés par des tâches de gestion des diplômés et d'encadrement des étudiants.

Quel avenir pour la professionnalisation ?

La conversion de l'université à la professionnalisation aboutit à la confrontation d'une institution élitiste à des étudiants issus des couches moyennes basses et des couches populaires. Même si ce modèle n'est pas remis en cause dans les prochaines années, il lui sera nécessaire d'évoluer pour préparer l'insertion des étudiants de manière plus réaliste.

Pour ce faire, il faut préserver les liens entre formation et recherche, et particulièrement dans les filières professionnalisées où les enseignants-chercheurs doivent continuer à s'impliquer. Pour les étudiants, seul l'apport pédagogique que représente la formation par la recherche est susceptible de réussir leur insertion dans des emplois actuellement à peine définis et en nombre incertain. Mais les universités doivent aussi construire de véritables partenariats et de meilleures coopérations avec les employeurs pour établir des ponts entre recherche et entreprises. Reste que les universités qui ont joué la carte de la professionnalisation doivent être soutenues. Assurer la mission de formation du plus grand nombre d'étudiants est une activité souvent chronophage pour les enseignants-chercheurs. Elle implique de mettre en place de nouvelles modalités de reconnaissance de l'activité des enseignants-chercheurs qui revalorisent l'enseignement, l'encadrement des filières, l'accompagnement des étudiants et les relations avec les entreprises. ●

▼
La conversion de l'université à la professionnalisation aboutit à la confrontation d'une institution élitiste à des étudiants issus des couches moyennes basses et des couches populaires.
 ▲

Quelle professionnalisation ?



© Laboratoire de l'École polytechnique

(1) Ce texte prolonge les réflexions d'un ouvrage rassemblant les contributions de plusieurs chercheurs spécialistes du système éducatif : Quenson E., Coursaget S. (dir.), *La professionnalisation de l'enseignement supérieur. De la volonté politique aux formes concrètes*, Toulouse, Octarès, 2012.

De plus en plus de missions, de moins en moins de moyens dans un contexte néolibéral affirmé

→ par Rachid El Guerjouma, président de l'université du Mans

L'idéologie managériale, conjuguant recettes néolibérales et interventionnisme étatique depuis plus de dix ans à coup de réformes forgées sous l'ancienne majorité (Pacte pour la Recherche, loi LRU, Investissements d'avenir...) et parachevées par Geneviève Fioraso, imprègne insidieusement et de plus en plus nettement l'Enseignement supérieur et la Recherche de notre pays.

Cette idéologie qui nous est présentée comme l'unique voie, forme peu à peu la clé de voûte des nouveaux « écosystèmes » d'enseignement supérieur et de recherche. La nouvelle loi ESR accentue cette tendance. Cette loi, avec ses regroupements forcés en Communautés d'Universités et d'Établissements, ses contrats de site et le renforcement des Initiatives d'Excellence (Idex et ISITE), vise explicitement à concentrer les moyens sous prétexte d'excellence et de positionnement dans la compétition internationale : elle aboutit au renforcement des établissements déjà identifiés comme « performants » et « compétitifs » sous prétexte d'améliorer leur score dans les classements internationaux de manière à mieux positionner notre pays dans l'économie mondialisée de la connaissance. Cette approche, favorise les grandes métropoles et certaines Régions, au détriment d'un aménagement équilibré des territoires. Elle induit une nouvelle définition de la connaissance qui devient un marché et une composante à part entière de la concurrence entre individus, entre établissements, entre Régions, imposant peu à peu une vision strictement économique de la formation et de la recherche déclinée clairement dans les nouvelles missions qui nous incombent en termes d'insertion professionnelle et de transfert des résultats de la recherche vers le milieu socio-économique, traduit sous l'appellation globalisante d'Innovation.

En termes de formation, cela se traduit par un nouveau rapport aux études qui agit sur les comportements et les choix des étudiants transformés progressivement en consommateurs, préparés peu à peu à l'augmentation des frais de scolarité. Cet « ajustement » des frais de scolarité aux coûts réels des formations, déjà expérimentés par certains établissements et clairement envisagé par la CPU (Conférence des présidents d'université), est le moyen essentiel de la « normalisation » de l'université remettant en cause le droit aux études pour tous et de notre modèle de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parallèlement, en ce qui concerne la

Recherche, les Universités et les organismes sont sommés d'innover, d'inventer du nouveau à rentabilité immédiate, dans le but quasi exclusif de contribuer au fameux « écosystème de la croissance ». En dehors de tout contrôle critique, l'innovation se réduit le plus souvent à la recherche d'avancées technologiques de court terme, mobilisant des moyens considérables au détriment de ceux récurrents qui manquent cruellement à la recherche fondamentale.

Des politiques dévastatrices

Ces réformes, assénées à un rythme soutenu et dans une continuité et une logique redoutable depuis plus de dix ans, ont mis les enseignants-chercheurs et les chercheurs à rude épreuve, en les condamnant à la recherche effrénée de financements dans le cadre d'appels à projets de toute nature (Investissements d'Avenir, ANR, FUI, Région, Europe...). Toutes ces mutations, cette multiplication de structures, de sources de financement sur appel à projet orienté vers l'innovation impliquant de plus en plus de personnels précaires et de moins en moins de financement récurrents, induisent des pertes de repère et une reconfiguration forte et brutale de nos métiers. Elles sont anxiogènes, accentuent les risques psychosociaux, et la précarité.

Cette reconfiguration de nos métiers et de nos missions, accentuée par la recomposition à marche forcée du paysage universitaire dans le cadre des regroupements d'Établissements et d'Universités se déroulent de surcroît dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Ainsi, le gouvernement ne compense pas le solde du Glissement vieillesse technicité (GVT) en constante augmentation pour la plupart des universités, responsable en grande partie de leur déficit. Il ne compense pas les frais d'ins-

cription dont les boursiers sont exonérés. Il pérennise le Crédit Impôt Recherche extrêmement coûteux pour les finances publiques et qui, de l'avis même de la Cour des comptes, a montré son inefficacité. Il annonce à contre-courant de nos difficultés, un nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (Equipex, Idex...) dans la continuité de celui initié par le gouvernement précédent et qui va mobiliser encore une fois une grande partie d'entre nous dans une nouvelle course effrénée à l'excellence. Pire, dans ce contexte d'austérité, l'état très dégradé de leurs finances pousse un grand nombre d'universités à mettre en place des plans de rigueur sans précédents, incompatibles avec les nouvelles missions qui nous sont assignées. Il rend caducs les objectifs annoncés par le président de la République visant à faire de la jeunesse, de l'éducation et de la société de la connaissance une grande priorité nationale...

Convaincus de la nécessité de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité, accessible au plus

▼
Toutes ces mutations induisent des pertes de repère et une reconfiguration forte et brutale de nos métiers. Elles sont anxiogènes, accentuent les risques psychosociaux et la précarité.
▲

grand nombre, il nous semble impératif que l'État assume ses responsabilités vis-à-vis des universités. Notre responsabilité, en tant qu'universitaire, est aujourd'hui de préserver l'offre de formation et le potentiel de recherche de nos établissements, dans toute leur richesse et leur diversité. Notre respon-

sabilité est d'exiger que la masse salariale des universités soit sécurisée, ou que l'État la reprenne, que soient programmées dès maintenant les étapes permettant le financement de l'ESR par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes, intégré dans une loi de programmation budgétaire. Il en va de l'avenir culturel, scientifique, technologique et industriel de notre pays. ●

PUBLICATION DU DÉCRET SUR LE STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Fioraso pire que Péresse

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur Situation des Personnels

Un décret qui consolide l'orientation managériale du décret du 23 avril 2009 de Valérie Péresse si vivement combattu par la communauté universitaire.

En publiant le décret 2014-997 du 2 septembre dernier qui modifie les dispositions statutaires régissant les enseignants-chercheurs, le gouvernement passe outre l'opposition au projet votée par les représentants du personnel lors du Comité Technique Universitaire (CTU) de janvier 2014 (9 contre, 4 abstentions), affichant ainsi son mépris pour la démocratie paritaire.

Sur le fond, le décret maintient et aggrave les dispositions catastrophiques du décret Péresse qui avait provoqué la grève des enseignants-chercheurs en 2009 : modulation de services, évaluation périodique obligatoire et non confidentielle rebaptisée « suivi de carrière », absence de garantie sur le droit, la liberté et les moyens de la recherche notamment. Le nouveau décret n'apporte aucune amélioration des

conditions de travail et de carrière. La plupart des nombreuses propositions progressistes du SNESUP-FSU ont été refusées lors du CTU : réduction du service statutaire d'enseignement, raccourcissement de la durée des échelons longs, resynchronisation de la carrière des MCF hors classe avec celle des professeurs 2^e classe, réduction des blocages de carrière, augmentation des possibilités de mutation ou de CRCT par exemple.

La reconnaissance du doctorat, promue dans les discours ministériels pour les conventions collectives ou l'accès à la haute fonction publique, reste ignorée dans les rémunérations : régime indemnitaire inclus, celle des MCF stagne au niveau de celle des ingénieurs d'études, corps accessible avec une licence. Le décret multiplie les dispositions dérogoires (sans

doctorat, sans qualification, sans habilitation à diriger les recherches) ou purement locales et spécifiques, de recrutement ou de promotion. Les jeunes sans perspectives de recrutement et les collègues bloqués depuis de nombreuses années dans leur carrière en seront les premières victimes.

Apparaît une nouvelle voie d'accès au corps des professeurs, répondant à la demande du seul SGEN-CFDT, qui dispense de l'habilitation à diriger des recherches. Le ministère avait dans un premier temps écarté cette dispense, convenant de son incohérence avec l'architecture des deux corps d'EC. Il l'a pourtant intégrée dans le décret final en ciblant des MCF ayant exercé certaines responsabilités. Ce passage en force éclaire la nature du dialogue social au MENESR.



© Nickylarson07a | Fotolia.com

Les jeunes sans perspectives de recrutement et les collègues bloqués depuis de nombreuses années dans leur carrière seront les premières victimes.

Dans un contexte de pénurie budgétaire dans les universités, ce décret est à l'évidence l'outil réglementaire qui permettra d'accroître l'injustice en général : dans le recrutement, les conditions de travail et les perspectives de carrière. ●

ÉQUIVALENCE TP = TD

Une mesure de justice qui ne doit plus attendre

→ par Philippe Aubry, responsable du secteur Situation des Personnels

La mesure de 2009 reconnaissant le travail exigé par une heure de TP reste entachée par les distorsions que provoque un champ d'application restreint.

La conception de séances de TP, leur préparation matérielle, le contrôle des connaissances exigent de l'enseignant un investissement tout aussi important pour une heure de TP que pour une heure de TD.

Longtemps a été sous-évalué le temps passé par les enseignants-chercheurs à la préparation des TP et au contrôle des connaissances qui leur étaient associés : une heure de TP ne comptait que 2/3 h TD dans leur obligation de service. La reconnaissance de ce temps de travail a fait l'objet d'une revendication de notre syndicat. Elle a été obtenue lors de la réforme du statut des enseignants-chercheurs en 2009. L'égalité prise en compte d'une heure de TP et d'une heure de TD s'est concrétisée dans l'article 7 du décret n° 84-431 fixant les obligations statutaires à « 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ». Jusque-là, seuls les enseignants du second degré en bénéficiaient (décret n° 93-461). Ont profité automatiquement de cette mesure les enseignants associés ou invités ainsi que les doctorants contractuels. En effet le décret n° 91-267 relatif aux enseignants associés ou invités leur attribue



© Photothèque de l'École polytechnique

les mêmes obligations de service que celles applicables aux enseignants-chercheurs de même catégorie. Et le décret 2009-464 relatif aux doctorants contractuels définit leur service dans le cadre d'une mission d'enseignement égal au tiers du service d'enseignement de référence donné dans l'article 7 du décret n° 84-431.

CETTE MESURE FAVORABLE RESTE FORT MALHEUREUSEMENT INCOMPLÈTE

• Elle ne s'applique pas aux heures complémentaires. Or le ministère identifie ces heures comme celles qui se situent chronologiquement après que le service statutaire annuel est effectué. Cette « méthode calendaire » conduit à une situation absurde : lorsqu'un enseignant assure un

service complémentaire composé d'heures TP, sa rémunération annuelle globale varie selon le moment de l'année où les TP sont assurés !

Notons que pour les dépassements de service réguliers dans le secondaire le ministère ne distingue pas parmi les heures de la semaine celles qui constituent le service supplémentaire. Il refuse pourtant de considérer dans le supérieur qu'un dépassement est régulièrement étalé sur l'année, même quand celui-ci est déjà inscrit au

démarrage de l'année universitaire dans le service prévisionnel.

• Elle laisse à l'écart tous les autres enseignants du supérieur tels les lecteurs et maîtres de langue étrangère, ATER, contractuels autres que doctorants contractuels, vacataires. Depuis 2009, le ministère n'a eu aucune velléité d'intégrer l'égalité TP=TD dans les textes régissant ces catégories. Il laisse sciemment perdurer une situation inacceptable dans laquelle, par exemple, un ATER peut se voir attribuer un service

statutaire d'enseignement plus lourd que celui d'un collègue titulaire. Ce décompte inégalitaire du temps de travail est d'autant plus scandaleux qu'il pénalise particulièrement les plus jeunes et les plus fragiles. La seule façon de mettre fin à ces aberrations est d'élargir intégralement l'équivalence TP=TD à tous les enseignants du supérieur, y compris pour leurs heures complémentaires. Le SNESUP-FSU continuera à porter haut et fort cette exigence de justice auprès de notre ministre. ●

FAIRE ÉCHEC AUX CONTOURNEMENTS LOCAUX

En cette période de mise en place des services d'enseignement, il n'est pas superflu d'appeler nos syndiqués à la vigilance sur l'application de l'égalité TP = TD. Les insuffisances rappelées ci-dessus favorisent les manœuvres d'établissements à l'affût d'économies. En voici deux exemples :

• à la rentrée 2013, l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier attribuait un service de 96 heures TP aux doctorants contractuels chargés d'une mission complémentaire d'enseignement. Elle invoquait une délibération de son conseil d'administration prise en mars qui niait l'égalité TD=TP pour tous les enseignants non titulaires, et donc contraire à la réglementation (cf. ci-dessus). C'est l'intervention opiniâtre des sections SNESUP et SNCS qui a conduit le recteur, garant

de la légalité, à imposer l'annulation de la délibération ;

• à l'université d'Aix-Marseille, une note du président datant de janvier 2014 conduit une application systématiquement défavorable de la méthode calendaire présentée ci-dessus. Elle enjoint de faire glisser de manière comptable tous les TP effectués par un enseignant-chercheur vers la fin de l'année, entraînant ainsi le sous-paiement anormal de ceux-ci en cas de dépassement du service statutaire. L'intervention du SNESUP est en cours tant auprès du ministère que localement pour obtenir le respect de la réglementation.

Face à des tentatives similaires de se soustraire à l'application de l'égalité TP = TD, informez sans tarder la section locale et le secteur Situation Des Personnels.

AFFECTATION DANS LE SUPÉRIEUR ET DÉTACHEMENT EN TANT QU'ATER D'ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

Nouveaux blocages injustifiés !

→ par Gérard Tollet, responsable du secteur second degré

Alors que certains recteurs prennent des libertés avec la circulaire nationale malgré les alertes et les propositions du SNESUP concernant l'affectation des enseignants du secondaire dans le supérieur, la responsabilité ministérielle est engagée pour rattraper cette situation pénalisante pour les collègues.

Une fois de plus, la rentrée 2014 fait l'objet de nombreux refus rectoraux de détachement en tant qu'ATER de collègues du secondaire débutant ou poursuivant un doctorat. Le SNESUP, sollicité cet été, a pu sauver certains cas en intervenant auprès des recteurs mais de trop nombreux collègues voient leurs projets réduits à néant. Mais quand ces refus concernent des renouvellements de détachement, ce sont des travaux de recherche bien entamés qui sont menacés, engendrant une véritable injustice et un gâchis intolérable !

Si cette situation résulte bien évidemment d'un manque d'enseignants dans le secondaire, conséquence directe d'une politique d'économie de postes et d'un manque d'attractivité, notamment salariale, de notre métier, elle n'en demeure pas moins anormale. Précisons que dans la plupart des cas, les procédures et délais ont bien été respectés par les collègues et les universités.

Notons que des blocages similaires et tout aussi irrespectueux ont été observés concernant les affectations d'enseignants du secondaire « recrutés » dans le

supérieur lors de la seconde campagne de mai-juin, annulant ainsi tout le travail de publication de postes, de candidatures, d'auditions, etc. Pire, ces refus rectoraux ne respectent même pas à la circulaire nationale d'affectation dans le supérieur et certains recteurs vont jusqu'à ignorer les remarques que leur a faites le SNESUP sur ce point...

CES DÉRIVES SONT INTOLÉRABLES ET POSENT LA QUESTION DE LA CRÉDIBILITÉ MÊME DU MINISTÈRE !

Il y a quelques mois, le SNESUP était intervenu auprès du ministère afin de l'alerter et de dénoncer ces dysfonctionnements. Nous avons fait des propositions concernant le calendrier et les procédures afin que les refus rectoraux ne s'exercent que lorsque les règles ne sont pas respectées. Force est de constater que nous avons été peu entendus et que l'inaction ministérielle était en marche sur ce point ! Un courrier de nos secrétaires généraux aux deux ministres de l'époque (octobre 2013) est même resté sans réponse... En

fin de compte, tout ceci n'est-il pas révélateur d'une dérive régionale et d'un État qui consent de moins en moins à jouer son rôle organisationnel et régulateur ?

remonter tous les cas connus de blocage, ainsi qu'à intervenir auprès des présidents d'universités et des rectorats. Face à cette situation extrêmement pénalisante pour les collègues,

Quand ces refus concernent des renouvellements de détachement, ce sont des travaux de recherche bien entamés qui sont menacés, engendrant une véritable injustice et un gâchis intolérable !

Quoi qu'il en soit, le ministère a de nouveau été sollicité par courrier le 2 septembre dernier et nous invitons nos sections et les collègues à nous faire

la pression doit être maintenue et la responsabilité ministérielle est engagée ! L'urgence à prendre des décisions sera-t-elle enfin perçue ? ●

INSCRIPTION LISTES DE QUALIFICATION

Le serveur ANTARES pour l'inscription des listes de qualification aux fonctions de PR et MCF est ouvert depuis le 11 septembre et ferme le 23 octobre 2014 à 16 heures.

Le calendrier complet de la procédure a été diffusé par mail à tous les syndiqués, tous les détails étant accessibles sur le site du ministère à l'adresse : www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm.

« Quelle France dans dix ans ? »

→ par Heidi Charvin, coresponsable du secteur Recherche

Chargé de réfléchir à l'avenir du modèle de production, le commissaire général à la Stratégie et à la Prospective appelé France Stratégie, Jean Pisani-Ferry a remis son rapport le 25 juin 2014. Il y discute de prospective internationale d'ici 2025 et met en avant les entraves françaises. Sans surprise, le diagnostic est libéral.

QUEL DEVENIR INTERNATIONAL ?

Le rapport insiste sur le combat temporel entre Éducation et Technologies. Pourquoi ? De la vitesse d'évolution et de transformation de la formation initiale et continue, dépendrait l'adéquation des compétences des travailleurs (notamment des classes moyennes) à la constante mutation technologique. Bien que la progression technologique soit fortement ralentie, le numérique, la médecine et la sécurité (voir l'affaire Snowden) devraient provoquer de profonds bouleversements sur l'emploi. Parallèlement, le statut de premières puissances mondiales change de mains : les États-Unis perdraient leur hégémonie au profit d'un triumvirat composé de la Chine, des États-Unis et de l'Union européenne mais également d'un consortium de pays émergents constitué de la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie face au reste du monde. L'Europe deviendrait progressivement un second couteau et les accords multilatéraux sont à géométrie variable.

JONGLERIE ENTRE IMPÉRATIFS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Pointant la supposée difficulté à réformer l'État, le rapport souligne l'incapacité française dans le consensus pour le bien de tous (notamment entre partis exerçant pouvoir législatif, une façon de prôner le gouvernement « au centre », c'est-à-dire à droite). Mais, le ton surprend lorsque l'objectif affiché est d'évoluer vers « l'un des pays qui équilibre le mieux impératifs économiques, exigences environnementales et priorités sociales ». Tellement habitués aux propagandes néolibérales, la notion de « priorité sociales » étonne et pourrait nous laisser rêver. Mais tout dépend

des indicateurs employés ! La qualité de la croissance est mesurée en termes de rapports actif-passif produits par l'économie, le social et l'environnement : « le stock d'actifs productifs incorporels et physiques de l'économie française ; les compétences ; la répartition du revenu ; l'empreinte carbone de l'économie française ; la proportion artificialisée du territoire ; la dette publique nette des administrations publiques ; et enfin l'actif extérieur net de la nation ». Où sont les dimensions sociale et environnementale énoncées plus haut ? La France est classée 18^e sur 36 par l'OCDE

pour l'Indice du vivre mieux⁽¹⁾, avec de mauvais indicateurs en matière d'emploi, d'éducation, d'engagement citoyen et de sécurité.

Parmi seize pays développés mondiaux, la France présente

un manque important d'investissement en machines et équipements dans le PIB, impactant directement les dépenses de recherche-développement et plaçant la France à un niveau inférieur à la moyenne. La chute préoccupante (dernière place) de la performance à l'exportation y trouve-t-elle une explication ? Le niveau d'éducation (% d'adultes ayant un niveau d'études secondaires supérieures), est en deçà de

la moyenne mais ce, depuis l'année 2000. Quid du niveau d'études post-bac, socialement et économiquement important ? Globalement, le niveau économique est négatif alors que le bilan social est plutôt positif.

LA RÉFORME OUI, MAIS LIBÉRALE !

La France peut redevenir d'ici à 2025 l'un des dix pays mondiaux « où l'on vit le mieux », si le modèle économique et social actuel est revu. Régionalement, la carte administrative doit coïncider avec la carte économique, étayées par des emplois délocalisables, comme... ceux de l'industrie. Le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi vise à corriger le manque d'investissement et d'innovation des entreprises internationales tandis que les salariés devraient accepter la stagnation de leur salaire pendant les années de redressement. Le rapport oublie, mais est-ce surprenant, de s'intéresser au coût du capital...

Entre 2000-2012, l'agriculture et l'industrie ont perdu 1 million d'emplois tandis que le tertiaire marchand et non marchand en ont gagné 1,9 million ! Et pourtant l'industrie reste le centre des préconisations. Le rapport priorise conjointement la réduction de la dette publique à 75 % du PIB, de la consommation des espaces naturels (concentrer la population), l'achèvement de la restructuration de l'ESR (numérique et mobilité internationale avec une dizaine

d'universités pluridisciplinaires et les autres orientant leur stratégie d'excellence sur leurs atouts) et la polarisation autour des métropoles. Pour ces lendemains qui chantent, nous sommes sommés de nous ouvrir davantage, d'affronter la concurrence et de nous exposer aux risques. Bonne mutation ! ●

(1) www.oecdbetterlifeindex.org/fr/countries/france-fr

▼
Les bouleversements technologiques et le manque d'investissement matériel et d'innovation des entreprises déséquilibrent la France.
▲



© Romain Toulier / Flickr.fr

NOUVEAU DÉCRET FINANCIER POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ESR

Quelles implications ?

→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Service Public

L'argent étant le nerf de la guerre, et les conseils d'établissement devant voter sur ces sujets, il importe de suivre de près les questions de réglementation budgétaire et comptable.

En effet, ces questions, généralement éloignées de notre pratique professionnelle, concernent en fin de compte notre travail quotidien, puisque c'est aussi au nom des règles financières et budgétaires que l'on opère des coupes dans les maquettes d'enseignement, que l'on gèle des postes, etc.⁽¹⁾ Les modifications réglementaires se succèdent ces dernières années, en matière de comptabilité publique en général, et pour le supérieur et la recherche en particulier.

LES RECTEURS SE PRÉPARENT DES MAUVAISES HEURES...

Les dernières modifications en date sont apportées par un décret paru en juin 2014 (décret n° 2014-604), dont les dispositions sont applicables pour l'essentiel à partir de l'exercice budgétaire et comptable 2016. Elles ont pour conséquence de gommer la plupart des différences qui subsistaient entre les établissements publics à caractère culturel, scientifique et professionnel (EPSCP)⁽²⁾ « bénéficiaire » des responsabilités et compétences élargies (RCE) et les autres, en matière d'élaboration du budget et de présentation comptable du compte de résultat (hormis, bien sûr, les plafonds d'emplois et le suivi de la consommation des emplois réservés aux établissements passés aux RCE).

Tout ceci est très clairement pensé en vue des regroupements imposés par la loi du 22 juillet 2013. En effet, certaines dispositions concernent également des établissements publics administratifs (EPA)⁽³⁾, sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui sont associés à un EPSCP au sens de l'article L718-16 du code de



© Wikimedia.org

l'Éducation introduit par la loi du 22 juillet 2013.

Ce décret modifie également pour tous les établissements les règles de « mise sous tutelle » en cas d'exercices déficitaires, avec un contrôle renforcé du recteur dès le premier exercice déficitaire

(au lieu de deux successifs auparavant), et la possibilité pour le recteur dans ce cas d'intervenir sur le budget pendant plusieurs années de suite, même en cas de retour à l'équilibre, « s'il estime que la situation de l'établissement n'est pas durablement assainie »... Compte tenu des dotations insuffisantes aux regards de leurs missions qui sont le lot de

tous les établissements, et que la politique d'austérité menée par le gouvernement ne fera pas augmenter dans un avenir proche, les services rectoraux vont avoir du pain sur la planche mais probablement pas de personnel supplémentaire pour cela !

DÉCLINAISON RÉGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE DU FINANCEMENT SUR CONTRAT ET DES RESSOURCES PROPRES

L'encouragement à la recherche de fonds propres ou de financements spécifiques restant la ligne directrice, le texte ajoute quelques facilités de reports de crédits d'une année sur l'autre – auparavant réservées à certains financements de recherche – pour des financements pluriannuels en matière d'enseignement et de formation continue financés par un tiers. D'autre part, confirmant – s'il en était encore besoin – que ce gouvernement est plus que favorable aux RCE, le décret précise un peu le contenu des contrats d'objectifs et de moyens (COM) que les EPSCP peuvent établir avec certaines de leurs composantes dérogatoires (par exemple, pour les universités, les IUT, écoles d'ingénieurs internes ou IAE) : les COM devront comporter les emplois pour les formations dispensées, les ressources de la composante, les dépenses de fonctionnement générées par son activité, ses charges d'enseignement et sa participation aux charges communes de l'établissement. La tendance à la généralisation des COM aux autres composantes non dérogatoires s'observant déjà sur le terrain, l'intervention en enseignement sur plusieurs composantes risque de se compliquer encore en pratique pour de sombres raisons financières liées aux COM, à une période où le gouvernement prône les regroupements et la mutualisation...

Enfin, toujours dans la droite ligne de la loi LRU, le décret introduit une comptabilité immobilière spécifique, obligatoire pour les (rares) établissements ayant demandé la dévolution du patrimoine, et qui reste (pour le moment ?) une possibilité pour les autres. ●

▼
L'encouragement à la recherche de fonds propres ou de financements spécifiques restant la ligne directrice, le texte ajoute quelques facilités de reports de crédits d'une année sur l'autre – auparavant réservées à certains financements de recherche – pour des financements pluriannuels en matière d'enseignement et de formation continue financés par un tiers.
 ▲

(1) Pour une formation syndicale sur les questions budgétaires universitaires, les 8 et 9 octobre 2014, voir sur <http://formation.fsu.fr> pour plus d'informations.

(2) Parmi lesquels on trouve : les universités, les écoles normales supérieures, les grands établissements, les instituts nationaux polytechniques, les COMUE.

(3) Par exemple, certaines écoles d'ingénieur relevant du MESR, le CNED, etc.

La recherche publique en débat

→ par Isabelle Bruno et Julien Rivoire, membres de la CA

Succès total pour l'Université d'été des mouvements sociaux organisée par le réseau des ATTAC d'Europe : du 19 au 23 août dernier, ce sont plus de 2 000 participant(e)s de 44 pays qui se sont rassemblé(e)s.

Le programme de l'Université a donné lieu à neuf grands forums débats, 150 séminaires et ateliers, une trentaine d'activités hors-les-murs et de soirées culturelles.

Mise en réseaux des mouvements sociaux, partage d'analyses et de pratiques militantes : les participants n'ont pas chômé ! Outre le projet d'accord transatlantique (Tafta), les politiques d'austérité dans l'Union européenne, les alternatives face au changement climatique, l'agression du peuple palestinien, les conflits en Ukraine, en Irak ou en Afrique, la recherche publique figurait également parmi les sujets de discussion. Elle a donné lieu à des échanges nourris entre chercheur(se)s, enseignant(e)s, étudiant(e)s et citoyen(ne)s attentif(ve)s aux enjeux scientifiques dans le cadre d'un atelier que le SNESUP coorganisait avec Espaces Marx et Transform ! sur le thème : « La recherche publique : pour quoi faire ? Pour qui ? ». Au-delà d'une analyse de la situation de fait, celle de la domination d'un régime néolibéral de production des

savoirs, les participants à cet atelier ont réfléchi ensemble aux principes d'organisation possibles et aux finalités souhaitables d'une recherche publique en prise avec le monde social, produisant des savoirs critiques et nouant des échanges avec les réseaux associatifs et d'éducation populaire. Cette réflexion collective – menée en français et en anglais, grâce aux interprètes bénévoles – a tiré profit des contributions apportées par Claude Calame (ATTAC), Marc Delepouve (SNESUP) et Janine Guespin-Michel (Espaces Marx), laquelle a coordonné avec Annick Jacq un ouvrage collectif intitulé *La science pour qui ?*, récemment publié aux Éditions du Croquant. S'il est bien évident que 2 h 30 n'ont pas suffi pour refaire le monde (de la recherche), les discussions ont ravivé l'ambition d'une « science populaire », c'est-à-dire d'une recherche publique dont les fins et les orientations soient débattues et décidées démocratiquement, dont les résultats constituent des biens communs, et dont le processus lui-même tende à une démocratisa-



© DR / Attac

tion de la production des savoirs en associant professionnels et citoyen(ne)s. Tout comme les autres ateliers ont permis de préparer les mobilisations à venir (le Forum social mondial qui se tiendra à Tunis en mars 2015 ou la Conférence des Nations unies sur le climat qui aura lieu en décembre 2015 à Paris-Le Bourget), celui sur la recherche a donné des raisons d'agir... et de marcher en rejoignant la grande marche pour la défense de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lancée le 3 juin 2014 à Montpellier (voir le site <http://sciencesenmarche.org>). ●

U-MULTIRANK DES UNIVERSITÉS

Un très mauvais outil de communication

→ par Marc Delepouve, responsable du secteur International

Le 13 mai 2014, l'UE a mis en ligne la première édition d'U-Multirank, outil de « comparaison internationale » des établissements d'enseignement supérieur. Cette édition 2014 porte sur 850 établissements (sur plus de 15 000), dont 58 français. Elle permet des comparaisons globales ou portant sur des disciplines particulières, aujourd'hui au nombre de quatre : commerce, génie électrique, génie mécanique et physique. Dans un processus de montée en puissance est prévue une augmentation du nombre d'établissements et de disciplines. L'édition 2015 devrait s'élargir à la psychologie, l'informatique et la médecine. Les établissements (globalement où selon les disciplines disponibles) sont

évalués sur la base de 34 indicateurs distincts, répartis dans cinq catégories : enseignement, recherche, transfert, orientation internationale, engagement régional. Ils sont classés selon cinq niveaux de performance, allant de A (très bon) à E (faible). Chaque utilisateur du site U-Multirank peut choisir tout ou partie des critères afin d'obtenir

Les critères de la catégorie enseignement sont : le taux d'étudiants entrant en licence parvenant à obtenir une licence ; idem pour le master ; parmi les diplômés de la licence, le taux de parcours sans redoublement ; idem pour le master ; le pourcentage de diplômés d'une licence sans emploi ; idem pour le master. S'il ne présente pas la caricature extrême du

classement de Shanghai où le critère portant sur l'enseignement est unique – le nombre d'anciens étudiants lauréats d'un prix Nobel (à l'exclusion de ceux de littérature et de la paix) ou d'une médaille Fields ! –, l'U-Multirank gomme la complexité d'un établissement d'enseignement supérieur ; favorise les établissements sélectionnant leurs étudiants à l'entrée en licence ou en master puis au cours des cycles ; sanctionne l'existence de filières d'accueil attractives pour les bacheliers professionnels...

Pour la recherche les critères sont d'abord bibliométriques, puis ils se rapportent aux revenus financiers de la recherche. Cerise sur le gâteau, l'anglais est la seule langue utilisée. ●

ENTRETIEN AVEC **Vincent Duclert****Historien, enseignant-chercheur à l'École des hautes études en sciences sociales**

Co-auteur avec Gilles Candar d'un « Jean Jaurès » biographique, Vincent Duclert synthétise pour *Le Snesup* la portée politique de l'héritage jaurésien. Il évoque en particulier la « place essentielle de la question sociale dans la politique ».

Cette période commémorative de l'assassinat de Jaurès à laquelle vous prenez une part importante puisque vous êtes commissaire de l'exposition qui se tient au Panthéon jusqu'en novembre 2014, fait suite à un travail d'édition important (des études, l'édition de ses écrits, une biographie dont vous êtes le coauteur avec Gilles Candar). Un regard scientifique sur Jaurès vient croiser celui des acteurs politiques. Quels sont, pour vous, les principaux enseignements sur Jaurès issus du travail scientifique qui devraient être transmis aux acteurs sociaux et politiques se réclamant de son héritage ?

Le premier de ces enseignements à destination des acteurs sociaux et politiques réside dans la nécessité de reconnaître à la recherche et à sa diffusion (par la librairie, les expositions, les conférences) un rôle central puisque toute réflexion sur l'héritage actuel de Jean Jaurès ne peut se détacher d'un tel travail scientifique. Cette année de centenaire a été très positive sur ce plan, avec le soutien sans condition de la Fondation Jean-Jaurès aux travaux des chercheurs, ou bien les inaugurations des deux grandes expositions (aux Archives nationales et au Panthéon) par les deux premiers ministres en exercice.

Le deuxième de ces enseignements tient dans la manière dont Jaurès a conçu l'action politique, fondée sur une approche intellectuelle et critique des problèmes, sur la reconnaissance de la place essentielle de la question sociale, sur le devoir de vérité dans le rapport avec la société, sur le besoin d'éthique individuelle et collective dans le métier de politique.

Le troisième enseignement porte sur la définition de la nation française, éminemment politique, républicaine, solidaire des peuples persécutés, refusant les entreprises de domination comme l'impérialisme et le colonialisme dont Jaurès fut, à partir des premières années du siècle un opposant très déterminé. Le quatrième enseignement concerne le socialisme qui doit permettre à la République, selon Jaurès, d'accéder à un vrai stade démocratique, qui doit affirmer sa vocation à l'humanité, qui doit incarner l'espoir de justice et la paix entre les nations. Et pour



© DR

▼
Jaurès est une figure qui rappelle qu'il est possible d'être un acteur politique ancré dans le réel et ne se séparant pas pour autant d'un idéalisme combattif.
 ▲

cela le socialisme doit se présenter comme une doctrine soumise à la critique, à l'examen du réel, à l'exigence d'idéal.

Autant dire que les enseignements jaurésiens pour aujourd'hui en imposent aux forces politiques et ne peuvent être seulement des prétextes à une communication politique habile et vaine.

Les multiples dimensions de Jaurès sont mises en lumière par votre travail en particulier : l'homme politique, parlementaire, mais n'ayant jamais participé à aucun gouvernement, dont le rôle pour fédérer l'ensemble des socialistes fut déterminant ; l'homme impliqué dans le mouvement social (les luttes des mineurs de Carmaux) ; l'intellectuel engagé, philosophe, journaliste qui fut dreyfusard avant de devenir anticolo-

naliste. Comment présenteriez-vous l'unité du personnage ?

L'unité de Jaurès se fonde sur sa pratique et sa pensée intellectuelles. Il est demeuré jusqu'à sa mort un philosophe et historien engagé dans la politique. Son dernier livre de 1911, *L'Armée nouvelle* en porte témoignage, c'est à la fois une réponse concrète (avec un projet de loi de réorganisation de l'outil militaire français) au réarmement de la France par la loi des trois ans, une réflexion sur l'État socialiste et un essai d'histoire contemporaine. Son unité est aussi morale, à travers son sens du combat humain et de l'engagement pour la justice sociale.

Il est frappant de constater à quel point Jaurès est aujourd'hui cité par des formations politiques bien éloignées de la pensée politique qui fut la sienne. Comment expliquer l'étendue de cette « récupération w » politique de la figure de Jaurès ?

La classe politique française et européenne souffre d'un manque d'inspiration, d'incarnation qui concourt au « désenchantement démocratique ». Jaurès est une figure qui rappelle qu'il est possible d'être un acteur politique ancré dans le réel sans se départir pour autant d'un idéalisme combattif qui l'amène à des prises de risques certaines dans sa carrière politique et au refus du silence, surtout quand tout le monde ou presque s'abstient comme lors des grands massacres arméniens de 1894-1896 dans l'empire ottoman, ou pendant l'affaire Dreyfus, ou en face de la colonisation, ou encore devant les drames sociaux qui sont tout sauf de la fatalité.

Comment en êtes-vous venu, vous-mêmes, à vous intéresser spécifiquement à Jaurès ?

Précisément par les combats jaurésiens, contre l'extermination des Arméniens, dans l'affaire Dreyfus où il joue un rôle considérable, et face à la guerre générale où il trouve la mort, assassiné le 31 juillet à Paris par un fanatique, mais non sans avoir prouvé qu'il était possible à un groupe d'hommes responsables de faire entendre une autre voix que celle du nationalisme et du vertige de la violence. ●

Propos recueillis par Laurence Favier

Lire Jaurès aujourd'hui

→ par Gilles Candar, historien et président de la Société d'études jaurésiennes

L'icône socialiste qui fut Maître de conférences à Toulouse est dans les bacs, et sur les réseaux ! Plus qu'une mode, ses écrits et sa « méthode » questionnent avec lucidité et optimisme notre époque, depuis nos rapports à la citoyenneté jusqu'à la mondialisation.

Il est sans doute plus facile de lire Jaurès aujourd'hui que cela ne l'a jamais été, même à son époque. Ses écrits et ses discours sont publiés, de manière massive chez Fayard, (*Œuvres* en 17 tomes), mais aussi chez Privat (*La Dépêche*), aux Éditions sociales (*Histoire socialiste de la Révolution française*) ou par des éditeurs régionaux (Vent Terral), et en anthologies, séries thématiques ou minces plaquettes chez une myriade de petits et grands éditeurs, de Pluriel ou du Livre de poche à D'ores et déjà ou au Passager clandestin. Les propositions sont vraiment multiples et l'informatique aidant (avec le site www.jaures.info par exemple), il n'est pas trop difficile de faire son choix. Cette situation montre au moins que Jaurès échappe aux seuls spécialistes du socialisme ou de la III^e République : aucune autre figure ne peut lui être comparée sur ce plan, ni Guesde, ni Blum, Thorez, Mendès France ou Mitterrand. *Le droit à la paresse* de Lafargue est une exception largement due au titre et au style pamphlétaire de son auteur. Marx bien sûr conserve sa primauté. Et pourtant, Jaurès n'a pas cherché à faire particulièrement œuvre de théoricien, il a écrit assez peu de livres, rédigeant surtout des articles de journaux ou de revues. Il est dans l'action, l'échange incessant d'idées et d'opinions, le combat politique. Mais il le fait en réfléchissant, en pensant justement car « l'action sans la pensée, c'est la brutalité de l'inertie » comme il l'explique dans son exhortation aux jeunes gens lors des obsèques de Francis de Pressensé. Sa politique, bien entendu reliée à son époque et toujours soumise à la critique et à la discussion, comme toute activité humaine, prend ainsi une densité rarement atteinte avant et après lui. Elle est toujours historiquement située, expliquée et mise en perspective. Les grands livres de Jaurès sont à la fois des études d'histoire et de politique liées (l'histoire de la Révolution, la guerre de 1870, et même *L'Armée nouvelle...*). Jaurès échappe du coup largement au vieillissement, même si telle ou telle affirmation de principe, compte tenu de l'expérience du xx^e siècle, nous semble aujourd'hui plus fragile alors qu'au contraire se posent des problèmes nouveaux à l'échelle planétaire.

UN HUMANISTE LUCIDE

Pourtant, beaucoup de caractéristiques du monde jaurésien se retrouvent aujourd'hui, et parfois aussi davantage semble-t-il que voici quelques décennies. Comment faire progresser



La méthode jaurésienne est rafraîchissante, fondée sur un va-et-vient incessant entre l'idéal d'une société plus humaine et une attention aux contraintes qui pèsent sur l'action.

des sociétés au long et prestigieux passé confrontées à des crises menaçantes ? Comment faire vivre une république en démocratie, articuler l'intervention des citoyens et l'efficacité des politiques publiques ? Comment poser la question sociale en respectant les libertés d'épanouissement des individus ?

Comment articuler la nation avec les sentiments régionaux ou locaux et l'harmonisation souhaitée des patries dans un monde de plus en plus unifié ? Un des aspects les plus modernes de la politique de Jaurès est justement sa prise de conscience de la dimension planétaire des problèmes. Il vécut un temps de mondialisation économique, de concurrence internationale exacerbée où se posent les questions de rivalités entre les productions du globe entier, où les limites de celui-ci commençaient à être ressenties : il n'était plus de terres inconnues, les pôles étaient atteints et la conquête des airs commençait. Jaurès n'a pas ignoré ces questions, de même que contrairement à ce qu'on pourrait croire, il échappait pour l'essentiel à la confiance trop naïve dans le progrès

infini de l'humanité. Certes, il affirme son idéalisme optimiste, mais c'est un idéalisme inquiet, rationnel et circospect. Jaurès est lucide, prudent, et pourtant il refuse le cynisme ou l'accommodement auxquels se résolvent certains de ses amis les plus doués tout comme le refuge dans l'attente d'une eschatologie révolutionnaire qui réglerait tous les problèmes. C'est ce qui fonde le retour de Jaurès en librairie et sur les réseaux, dans les réunions et les débats. La méthode jaurésienne est rafraîchissante, fondée sur un va-et-vient incessant entre l'idéal d'une société plus humaine (« notre but [...] constituer l'humanité ») et une attention aux contraintes qui pèsent sur l'action, un sens de l'humanité vivante qui l'aide à jouer de la constante fluidité et évolution des représentations et des rapports de force. Dans un monde qui semble souvent fatigué et bloqué, il donne envie de se remettre en mouvement, ne cessant de proposer des pistes d'évolution dans les domaines les plus variés, qui relie « l'engrenage des réformes » des utopistes à la Fourier aux laboratoires du réformisme des « hommes pratiques » chéris de la République. Il est lui-même un formidable vivier d'analyses et d'innovations, une « machine », mais humaine et bienveillante, à produire du civisme et de la politique, c'est-à-dire de ce dont nous manquons le plus. ●

Calculatrices graphiques alliant ergonomie et performance



Fx-CP 400

- Grand écran couleur tactile
- Calcul formel avancé
- Géométrie dynamique et graphes 3D

Graph 75 +

- Écran contrasté et rétro-éclairé
- Représentations graphiques avancées
- **NOUVEAU :** Calcul vectoriel



Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation Nationale

CASIO
www.casio-education.fr

CENTRES DE FORMATION ♦ ÉCOLES D'INGÉNIEURS ♦ ÉCOLES DE COMMERCE
GRANDES ÉCOLES ♦ GRETAS ♦ É.S.P.É ♦ I.U.T ♦ UNIVERSITÉS

HYPERPLANNING 2014

*Un seul logiciel pour tout faire,
c'est tellement plus simple!*



PLANNING



SUPPORTS
DE COURS



NOTES



SALLES



PANNEAUX
LUMINEUX



ABSENCES



RÉCAPITULATIFS
HORAIRES



INTERNET
& MOBILE



STAGES



INDEX-ÉDUCATION.COM